

chef d'accusation est le même pour tous les prévenus.

Compte tenu du traité d'extradition, nous avons décidé, dans l'intérêt de la justice, de relâcher Papalia pour qu'il puisse être extradé selon l'ordre délivré par le juge Forsthe.

**L'hon. M. Martin:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Est-il vrai que Papalia n'avait pas purgé toute sa peine au Canada et que, par conséquent, son avocat a demandé qu'il ne soit pas livré maintenant?

**L'hon. M. Fulton:** J'ignorais cette demande de l'avocat, monsieur l'Orateur. Il est vrai qu'il n'a pas purgé toute sa peine, mais le délai d'appel était expiré.

#### LES FILS DE LA LIBERTÉ—DEMANDE D'INSTITUTION D'UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Je désire poser une question au premier ministre touchant la réponse qu'il a donnée le 21 mars. Aurait-il reçu maintenant la résolution du conseil municipal de Trail insistant sur l'institution d'une commission royale chargée d'examiner tous les aspects des recours à la violence qui se sont produits à Kootenay? S'il l'a reçue, comment envisage-t-il cette question importante?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** La lettre et la requête en question ont été reçues. Comme c'est une question qui relève principalement de l'administration de la justice sur le plan provincial, l'institution d'une commission royale d'enquête devrait, j'en suis sûr, être décidée par le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique.

(Plus tard)

#### LES FILS DE LA LIBERTÉ—PROPOSITION DE PARTAGE DES PERTES OCCASIONNÉES PAR LES ACTES DE TERRORISME

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** J'ai une autre question à poser au premier ministre, monsieur l'Orateur. Je sais qu'il comprend l'inquiétude de mes commettants. A-t-il reçu la lettre de M. T. A. McRae, dont j'ai parlé le 21 mars, dans laquelle il demandait aux gouvernements fédéral et provincial de partager également les pertes financières causées par les actes de terrorisme? Dans ce cas, qu'envisage-t-on de faire à la suite de cette requête?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ai reçu une communication de M. McRae qui a laissé entendre qu'il parlait au nom d'un groupe de

personnes qui avaient tenu une réunion. La requête n'a pas été étudiée.

L'administration de la justice relève de la compétence provinciale et, si compréhensif que soit le gouvernement fédéral à l'égard de la situation dans laquelle se trouvent les gens de cette région de la Colombie-Britannique, il ne peut prendre aucune disposition à moins que le gouvernement provincial ne demande de l'aide sous l'empire des dispositions de la loi sur la défense nationale. Comme c'est une question qui relève particulièrement de la compétence provinciale, je dois donc répondre à l'honorable député que ceux qui sont entrés en communication avec moi devraient saisir le gouvernement de la Colombie-Britannique de ces questions.

**M. Herridge:** Une question complémentaire: le premier ministre se rend-il compte que ce groupe, dont il parle, compte dans ses rangs des représentants des membres de tous les groupements représentant toute la circonscription, y compris le patronat, le salariat et l'agriculture?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, le message que j'ai reçu ne donne aucune idée de la composition du groupe. Je remercie l'honorable député de donner ces renseignements à la Chambre; ils ne m'ont pas été communiqués.

#### LES PÊCHERIES

##### LA CHASSE AUX PHOQUES—PRÉTENDUE ACTIVITÉ DE NAVIRES ÉTRANGERS EN DEDANS DE LA ZONE DE TROIS MILLES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. R. Tucker (Trinity-Conception):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Pêcheries s'il sait que des navires étrangers naviguent à l'intérieur de la limite de trois milles, tuant des phoques à Grady près de la baie de Hamilton, au large de la côte du Labrador? Parce que cette question est importante pour les Canadiens qui chassent le phoque dans cette région, le ministre aurait-il l'amabilité de faire une enquête immédiatement par hélicoptère à ce sujet?

**L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, mon ministère est au courant de ce rapport depuis quelque temps déjà. Nous avons fait enquête à ce sujet et nous avons constaté qu'aucun navire chassant le phoque ne naviguait à l'intérieur de la limite de trois milles, mais que des chasseurs de phoques d'au moins un navire avaient tué des phoques dans les eaux territoriales canadiennes. Les autorités norvégiennes nous ont assuré que cet incident ne se produirait plus. Je pourrais ajouter que nous surveillons la situation de très près.